

Vendée, le 12 novembre 2007

À la séance régulière du conseil de la municipalité du canton d'Amherst, tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2007, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Louis Turmel	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier / directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe /dga, sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

### ORDRE DU JOUR

#### Assemblée régulière du 12 novembre 2007

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance régulière du 9 octobre 2007  
Résolutions numéros 205-07 à 215-07
- 4- Ratification des déboursés
  - a) Chèques fournisseurs numéros 270778 à 270869 inclusivement pour un montant de 185 712.86 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil du mois d'octobre 2007 pour un montant de 34 335.91 \$.
  - b) Rapport semestriel des déboursés et des recettes au 31 octobre 2007 et prévisions budgétaires au 31 décembre 2007
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
  - a) Avis de motion, règlement de taxation 2008 et séance extraordinaire du budget 2008
  - b) Rapport annuel du maire sur la situation financière de la municipalité et dépôt du sommaire des indicateurs de gestion 2006
  - c) Ratification du règlement modifiant le nombre de membres composant le CCHP
  - d) Renouvellement de l'adhésion au site Internet Québec-Municipal
  - e) Rencontre annuelle des bénévoles et du personnel. Résolution autorisant les déboursés.

- f) Campagne de financement de l'Ombre-Elle
- g) Campagne de financement de l'Étincelle d'Amherst Inc.
- h) Résolution autorisant le déplacement d'un luminaire de rue
- i) Terrain de la Fabrique à proximité de la source. Suivi du dossier
- j) Résolution pour ajustement du salaire de Michel Bélanger à titre de chauffeur
- k) Ratification du règlement d'emprunt pour la construction d'un garage municipal
- l) Projet domiciliaire le Trait d'Union, suivi du dossier

#### 7- Sécurité publique

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
- b) Résolution autorisant le déneigement de l'accès au quai public au lac Rémi pour alimentation en eau

#### 8- Voirie municipale

- a) Compte-rendu de la réunion du comité des travaux publics du 7 novembre 2007

#### 9- Hygiène du milieu

#### 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- a) Dépôt du relevé physico-chimique du lac de la Mine et de deux de ses tributaires
- b) Dépôt et suivi du procès-verbal du CCU du 25 octobre 2007
  - Demande de dérogation mineure de Jacques Rudolph, lot 23B-48 rang B. Réduction du frontage du terrain à 27,9 mètres au lieu de 50.
- c) Prolongement du mandat à Alexandre Labelle, inspecteur adjoint
- d) Projet de plan de subdivision, contribution à des fins de parcs
- e) Étude de Biofilia, bassin versant du lac Cameron.

#### 11- Histoire et patrimoine

#### 12- Affaire(s) nouvelle(s)

#### 13- Période de question(s)

#### 14- Levée de la séance

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

3- Ratification de la séance extraordinaire du 5 novembre 2007, résolutions numéros 216-07 à 218-07.

7- c) Schéma de couverture de risques incendie, informations.

12- a) Réfection du chemin du Lac-Cameron  
b) Réfection des ponts.

Adoptée à l'unanimité.

### PROCÈS-VERBAUX

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 9 octobre 2007 et de la séance extraordinaire du 5 novembre 2007, les membres du conseil les ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que les procès-verbaux du 9 octobre et du 5 novembre 2007 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions numéros 205-07 à 218-07 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

### RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques fournisseurs numéros 270778 à 270869 inclusivement pour un montant de 185 712.86 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois d'octobre 2007 pour un montant de 34 335.91 \$.

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

### RAPPORT SEMESTRIEL COMPARATIF

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil accepte le dépôt du deuxième rapport semestriel présenté par la secrétaire-trésorière adjointe et autorise cette dernière à effectuer les virements budgétaires appropriés.

Adoptée à l'unanimité.

### CONTRIBUTION ANNUELLE 2008 À LA FQM

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le conseil renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2008, au coût total de 1 056.27 \$, payable en janvier 2008.

Adoptée à l'unanimité.

### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION 2008

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion de la présentation du règlement ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2008 et pour en déterminer les modalités de paiement lors de la séance extraordinaire sur le budget.

### SÉANCES EXTRAORDINAIRES SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la séance extraordinaire au cours de laquelle le programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 sera adopté soit tenue lundi le 17 décembre 2007 à 19h00, suivie à 19h30 de la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.

### RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2006

Proposé par M. le conseiller Luce Lavigne

Que le conseil accepte le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité tel que présenté par le maire M. Bernard Lapointe et distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, conformément à la loi, et accepte également le dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2006.

Adoptée à l'unanimité.

Province de Québec  
Municipalité du canton d'Amherst  
MRC des Laurentides

### RÈGLEMENT NUMÉRO 429-07

#### Amendant le règlement constituant le Comité consultatif d'Histoire et du Patrimoine de la municipalité d'Amherst

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Amherst a adopté un règlement constituant un Comité consultatif d'histoire et du patrimoine ;

ATTENDU QUE le Conseil désire amender le dit règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion à cet effet a été donné au cours d'une assemblée précédente de ce conseil ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

QUE, à ces causes, le conseil municipal d'Amherst ordonne ce qui suit, à savoir ;

L'article 3.3 du règlement numéro 408-06 est abrogé et remplacé par le suivant :

Le comité est composé d'un minimum de 7 membres et d'un maximum de 9 membres dont au moins un membre du conseil. Ces personnes sont nommées par résolution du conseil. La composition du comité doit, autant que possible, favoriser une représentation équitable des citoyens de tous les secteurs géographiques de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion : le 9 octobre 2007

Adoption : le 12 novembre 2007

Avis public : le 15 novembre 2007

Entrée en vigueur : le 15 novembre 2007

---

Bernard Lapointe, maire

---

Bernard Davidson, sec.-très. / dir.gén.

#### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SITE INTERNET QUÉBEC-MUNICIPAL

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil renouvelle son adhésion au service Internet Québec-Municipal pour l'année 2008, au coût total de 313.36 \$, payable au début de l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.

#### AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, RENCONTRES ANNUELLES DES BÉNÉVOLES ET DU PERSONNEL

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil autorise les déboursés nécessaires à la tenue d'une rencontre, dans le cadre d'un 5 à 7, avec les bénévoles et entrepreneurs de la municipalité le 30 novembre 2007 et d'une autre pour les employés, le 12 décembre.

Adoptée à l'unanimité.

#### AIDE FINANCIÈRE À L'OMBRE-ELLE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Qu'une aide financière de 50 \$ soit octroyée à l'Ombre-Elle, organisme enregistré venant en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants, dans le cadre de sa campagne de financement 2007.

Adoptée à l'unanimité.

#### AIDE FINANCIÈRE À L'ÉTINCELLE D'AMHERST

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Qu'une aide financière de 300 \$ soit octroyée à l'Étincelle d'Amherst dans le cadre de sa campagne de financement 2007, cet organisme étant dûment enregistré.

Adoptée à l'unanimité.

#### DÉPLACEMENT D'UN LUMINAIRE SUR LA RUE MAURICE

Considérant que le lampadaire situé près du 268 rue Maurice y a été installé par erreur ;

Considérant que les citoyens vivant à proximité ont demandé que le lampadaire soit relocalisé au bon endroit ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Qu'une demande soit faite à Hydro-Québec de relocaliser le lampadaire sur le poteau numéro 7.

Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 4B DU RANG 5 NORD DE LA FABRIQUE DE SAINT-RÉMI D'AMHERST

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

QUE la municipalité achète de la Fabrique St-Jean-de-Brébeuf, Communauté de Saint-Rémi, une étendue de terrain étant une partie du lot 4B du rang 5 nord partant, en front, de l'emplacement de la source d'eau allant jusqu'à l'emplacement voisin au nord ; de là, en ligne droite jusqu'au ruisseau à l'arrière pour revenir, dans sa borne sud-ouest en ligne droite avec la ligne sud-ouest du terrain de la source, au coût de 2 000 \$.

Que le conseil autorise le directeur général à effectuer toutes les démarches relatives à l'achat, incluant l'arpentage, et autorise également le maire M. Bernard Lapointe, ou en son absence le maire suppléant M. Yves Duval, et le directeur général M. Bernard Davidson, ou en son absence la directrice générale adjointe Mme Hélène Dion, à signer les documents relatifs au transfert, au nom de la municipalité.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 259-06.

Adoptée à l'unanimité.

MAJORATION DU SALAIRE DE MICHEL BÉLANGER

Considérant que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, M. Michel Bélanger effectue le travail de chauffeur-mécanicien ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le taux horaire payé à cet employé soit majoré au taux en vigueur pour cette fonction, soit 15,50 \$, rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Adoptée à l'unanimité.

Province de Québec  
Municipalité du canton d'Amherst  
MRC des Laurentides

RÈGLEMENT NUMÉRO 430-07

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des dépenses en immobilisations pour la construction d'un garage pour le service des travaux publics et un emprunt de 350 000 \$

ATTENDU que la municipalité d'Amherst désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2007 ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu et unanimement résolu,

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant de 350 000 \$ devant servir à la construction d'un garage pour le service des travaux publics.

ARTICLE 2 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 350 000 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 3 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion : le 5 novembre 2007

Adoption : le 12 novembre 2007

Avis public : le 14 novembre 2007

---

Bernard Lapointe, maire

---

Bernard Davidson, sec.-trés./ dir. gén.

FRAIS ANNUELS D'OPÉRATION DU TRAIT D'UNION DE ST-RÉMI,  
RÉSOLUTION DE GARANTIE

Considérant que le Gouvernement du Québec exige la garantie du Trait d'Union de St-Rémi qu'il soit en mesure de couvrir ses frais d'opération, pouvant atteindre 25 000 \$ annuellement, avant de donner l'autorisation finale ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la Municipalité d'Amherst s'engage à verser, à titre de garantie et si nécessaire, un montant pouvant aller jusqu'à 1 500 \$ annuellement pour une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois d'octobre, il y a eu une intervention des premiers répondants dans le secteur de Vendée ainsi qu'un feu de cheminée. Le service est aussi intervenu pour un accident avec blessé sur la route 323 ainsi que pour une entraide au Lac-des-Plages pour combattre un incendie de résidence.

AUTORISATION DE DÉNEIGEMENT DE L'ACCÈS AU QUAI PUBLIC DU  
LAC RÉMI ET INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE

Considérant que le service d'incendie ne dispose pas de la quantité d'eau suffisante en provenance de l'aqueduc pour remplir la citerne ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que l'accès au quai public du lac Rémi soit dégagé en tout temps afin de permettre l'alimentation en eau et qu'une borne sèche y soit installée dès que la température sera favorable.

Adoptée à l'unanimité.

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le directeur du service d'incendie M. Yves Duval participera à une rencontre visant à mettre en place le plan de développement en sécurité publique pour la municipalité.

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS DU 7 NOVEMBRE

Le directeur général dépose le compte-rendu de la réunion du comité des travaux publics tenue le 7 novembre dernier.

## DÉPÔT DU RELEVÉ PHYSICO-CHIMIQUE DU LAC DE LA MINE ET MANDAT POUR RAPPORT DE DIAGNOSE

Considérant que le relevé physico-chimique du lac de la Mine et de deux de ses tributaires incite le Conseil à demander un avis professionnel sur l'état de santé du lac de la Mine ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le Conseil mandate le Groupe Hémisphères pour effectuer un rapport de diagnose du lac de la Mine pour un montant ne dépassant pas 1 500 \$.

Adoptée à l'unanimité.

## RATIFICATION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le conseil ratifie intégralement le Code de déontologie adopté par et pour le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 25 octobre 2007, ce document faisant partie intégrante des archives municipales.

Adoptée à l'unanimité.

## DEMANDE DE JEAN-JACQUES GEMME POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS SUR LE LOT P-56 DU RANG 1 AU LAC CAMERON

Considérant que M. Jean-Jacques Gemme a formulé une demande d'autorisation pour l'aménagement d'un chemin d'accès sur le lot P-56 du rang 1 au lac Cameron au sujet de laquelle le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune demande l'avis du conseil municipal ;

Considérant qu'après étude du projet, le Comité consultatif d'urbanisme a fait la recommandation au conseil de refuser la demande d'aménagement pour les motifs suivantes :

- 1- L'aménagement du chemin d'accès sur le domaine public nécessite un déboisement d'une superficie de 3 000 mètres carrés ;
- 2- L'abattage d'arbres est prohibé à moins de 300 mètres d'un lac et l'accès projeté est situé dans ce périmètre riverain du lac Cameron;

- 3- Cette portion du contour est jugée fragile écologiquement à cause de la présence de la route municipale située dans la bande riveraine ;
- 4- Une étude du bassin versant du lac Cameron nous indique une problématique d'érosion occasionnée par les fossés municipaux ;
- 5- L'aménagement de cet accès ne ferait qu'augmenter l'érosion et le ruissellement par le transport de sédiments par la pluie ;
- 6- L'orientation actuelle des municipalités, des MRC, des Conseils régionaux en environnement et le milieu scientifique nous recommandent la prudence pour les travaux effectués dans le bassin versant d'un plan d'eau ;

Par conséquent, il est proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le conseil exprime au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune son opposition au projet d'aménagement d'un chemin d'accès sur le lot P-56 du rang 1 du domaine public au lac Cameron.

Adoptée à l'unanimité.

#### DEMANDE POUR UN CHANGEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE MIXTE 82

Considérant qu'une demande a été faite à la municipalité à l'effet de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'usage mécanique automobile dans la zone mixte 82 (82M) ;

Considérant que le Conseil désire faire une étude plus approfondie du sujet avant de rendre sa décision, ce point est reporté à une prochaine séance.

#### DEMANDE AU MRNF POUR AMÉLIORER UN CHEMIN EXISTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 1 BLOC B AU LAC ROGNON

Considérant que M. Réginald Sheffield a adressé au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune une demande d'autorisation pour améliorer un chemin existant sur une partie du lot 1 bloc B au lac Rognon ;

Considérant que la réalisation du projet a très peu d'impact sur l'environnement ;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le conseil informe le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune qu'il est favorable à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE JACQUES RUDOLPH

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 01-07 soumise par M. Jacques Rudolph concernant le lot projeté 23B-48 du rang B. La demande consiste à autoriser le lotissement avec une réduction du frontage à 27,9 mètres au lieu de 50 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande puisque la superficie totale du lot projetée est supérieure à la norme, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé.

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que la demande de dérogation numéro 01-07 soit accordée.

Adoptée à l'unanimité.

PROLONGEMENT DU MANDAT À ALEXANDRE LABELLE,  
INSPECTEUR-ADJOINT

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le mandat d'Alexandre Labelle, de la firme Millette-Légaré, soit prolongé jusqu'à la fin de l'année 2007, à raison de 2 jours par semaine.

Adoptée à l'unanimité.

PROJETS DE PLANS DE SUBDIVISION, CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS

Après avoir pris connaissance des projets de plans de subdivision présentés par Julie et Kim Lachapelle concernant le lot 23A-3 RB, et par Jacques Rudolph concernant les lots 23B-35 et 23B-49 RB ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que les propriétaires versent une somme équivalant à 4 % de la valeur du ou des lots visés par l'opération cadastrale à titre de contribution pour fins de parcs.

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE D'UN COMPTE DE BANQUE EXCLUSIF

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que la municipalité ouvre à la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées un compte réservé exclusivement aux contributions pour fins de parcs.

Que le maire, M. Bernard Lapointe ou en son absence, le maire suppléant, M. Yves Duval et la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Hélène Dion, soient autorisés à procéder à l'ouverture du compte au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, ANALYSE DU BASSIN VERSANT DU LAC CAMERON PAR LA FIRME BIOFILIA

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le Conseil autorise un déboursé de 3 000 \$ à titre de participation à la seconde phase de l'analyse du bassin versant du lac Cameron.

De payer la totalité de la facture à Biofilia et de facturer à l'AVEC Cameron l'excédent du 3 000 \$ en prenant en compte le remboursement de la TPS.

Adoptée à l'unanimité.

RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CAMERON, SUIVI DU DOSSIER

D'après les informations reçues récemment, la subvention provenant du transfert de la taxe d'accise sur l'essence pour la réfection du chemin du Lac-Cameron devrait parvenir à la municipalité dans les prochains jours. Dans ce cas, certains travaux projetés seraient effectués en 2007.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj./dga